

Aux habitants des provinces occupées,

Les pouvoirs exécutifs et administratifs dans les provinces occupées passent aujourd'hui entre les mains des chefs supérieurs des troupes allemandes.

J'avertis la population de se tenir tranquille et de continuer à ses occupations civiles. Nous ne faisons pas la guerre aux habitants paisibles mais seulement à l'armée. Si la population obéit, on ne lui fera pas de mal.

La propriété des communes et des particuliers sera respectée et les vivres et matériaux nécessaires à l'armée d'occupation seront exigés avec égard et seront payés.

D'autre part, la résistance et la désobéissance seront punies avec extrême sévérité.

Toutes les armes, toutes les munitions, tous les explosifs doivent être remis aux troupes allemandes au moment de leur arrivée.

Les habitants des maisons où l'on trouverait des armes, des munitions, des explosifs, auront à craindre d'être fusillés et de voir leurs maisons brûlées.

Quiconque résistera à main armée sera fusillé,

Quiconque s'opposera aux troupes allemandes sera fusillé de même.

Le général commandant le 3<sup>ème</sup> corps d'armée,

Von Lochow, Général d'infanterie.

Proclamation allemande affichée le 22 août 1914 à Bruxelles lors de l'entrée des Allemands dans la ville, évacuée par les soldats belges.

GILLE, L., *Cinquante mois d'occupation allemande*, t. 1, Bruxelles, 1919, p. 18-19.